

**RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION
RUE DU CONTOUR DE LA GARE
AUX ABORDS DU PARKING
DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL
DU 13 AVRIL AU 24 AVRIL 2026**

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande, réceptionnée en date du 27 mars 2026, émanant de la Ville d'Hazebrouck, qui sollicite une modification temporaire de la réglementation de la circulation aux abords du parking du Pôle d'Echange Multimodal entre le 13 avril et le 24 avril 2026 ;

Considérant que des travaux de réfection des enrobés seront réalisés sur le Boulevard Abbé Lemire par la Société RAMERY TRAVAUX PUBLICS entre le 13 avril et le 24 avril 2026 entraînant une fermeture dudit boulevard à la circulation ;

Considérant la nécessité de modifier temporairement la réglementation de la circulation pour l'accès et la sortie du parking du Pôle d'Echange Multimodal ;

ARRETE/VB/BD/EW/CD/SH – 150/2026

ARRETONS

Article 1

Entre le 13 avril et le 24 avril 2026 inclus, l'accès au parking du Pôle d'Echange Mutimodal se fera via la rue du Château de l'Hoflandt et la rue du Contour de la Gare, le Boulevard Abbé Lemire étant temporairement fermé à la circulation.

Article 2

Les véhicules sortant dudit parking devront obligatoirement tourner à droite à la sortie du parking pour se diriger vers la rue du Château de l'Hoflandt.

Article 3

Une signalisation temporaire spécifique sera mise en place imposant ce sens de circulation.



HAZEBROUCK

La ville qui vous ressemble

Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à :

- M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK,
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck,
- La Direction des Services Techniques Municipaux,
- La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
- La Direction Générale des Services du SMICTOM,
- La Direction de la Communication,
- M. le Chef d'établissement de la Poste,
- La Société SEPUR,
- M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL,
- Les Agents de Surveillance de la Voie Publique,

Pour exécution en ce qui les concerne.

Hazebrouck, le 30 mars 2026

Par Délégation du Maire,



Guillaume GAMELIN,
5^{ème} Adjoint au Maire

A la tranquillité publique, en charge des
Sécurités du quotidien.

